

# CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL LES MOLUNES

## SEANCE DU 27/03/2019

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire GRENARD Eliane, Maire déléguée ARBEZ-CARME Elisabeth, BOUILLIER Isabelle, PILLARD Claudie, MOYAT Alain, Maire adjoints DURIF Joël, GRENARD Daniel, GROSSIORD Daniel, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, PERALTA Françoise, PERRIER Marianne, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, VERNEREY Samuel.
Absents excusés:  Absents :	CUPILLARD Elisabeth, qui donne procuration à BOUILLIER Isabelle, DALLOZ Sylvie, qui donne procuration à MICHAUD Sylvie, PETETIN Aurore, RAFFIN Emilie, PATARCHI Guillaume, ZEHNDER Damien.
Auditeur libre :	DRAPIER Yannis, journaliste, représentant Le Progrès
Secrétaire de séance :	ARBEZ-CARME Elisabeth

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 18/02/2019 qui est approuvé à l'unanimité.

Il rappelle que le Conseil Municipal du 21/03/2019 a été ajourné en raison du décès brutal le jour même de M. Denis GAILLARD, adjoint, et du manque de quorum.

M. le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire de M. Denis GAILLARD, adjoint, décédé le 21 mars 2019 à l'âge de 70 ans.

### **I. BUDGET PRINCIPAL**

#### **A) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DU COMPTABLE 2018**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la présentation et justification des comptes du comptable du trésor à la collectivité et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2018**

Suite à la présentation détaillée des comptes 2018 du budget principal, le Conseil Municipal, après que M. le Maire se soit retiré et après avoir transmis la présidence à M. Joël DURIF, doyen de l'assemblée, adopte le compte administratif à l'unanimité.

Les recettes de l'exercice en fonctionnement s'élèvent à 821 975,25 € pour un montant de dépenses de 568 264,99 €. Le résultat net de fonctionnement s'élève à 253 710,26 €.

Le déficit d'investissement s'élève à 64 786,32 €.

En soustrayant le déficit d'investissement qui doit être financé, l'excédent net à reporter en 2019 est de 188 923,94 €.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		106 137,26	156 120,91		156 120,91	106 137,26
Opérations de l'exercice	568 264,99	715 837,99	382 072,46	473 407,05	950 337,45	1 189 245,04
<b>TOTAUX</b>	<b>568 264,99</b>	<b>821 975,25</b>	<b>538 193,37</b>	<b>473 407,05</b>	<b>1 106 458,36</b>	<b>1 295 382,30</b>
Résultats de clôture		253 710,26	64 786,32			188 923,94
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>568 264,99</b>	<b>821 975,25</b>	<b>538 193,37</b>	<b>473 407,05</b>	<b>1 106 458,36</b>	<b>1 295 382,30</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>253 710,26</b>	<b>64 786,32</b>			<b>188 923,94</b>

M. le Maire fait remarquer que la création de la commune nouvelle Septmoncel les Molunes a permis d'une part, de réaliser des économies sur les charges de personnel et charges de gestion courante, et d'autre part de maintenir le montant des dotations.

### **AFFECTATION DES RESULTATS 2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat excédentaire de 253 710,26 € au 31/12/2018 comme suit :

- En apurant prioritairement le déficit d'investissement au compte 1068 64 786,32 €
- Et en reportant le solde disponible en fonctionnement au compte 002 R : 188 923,94 €

### **B) SUBVENTIONS 2019**

M. le Maire soumet à l'assemblée l'examen des subventions pouvant être accordées aux différentes associations.

- Il rappelle la délibération prise le 06/12/2018 visant à harmoniser la prise en charge des cotisations des sapeurs pompiers volontaires du CIS Les Combes par les communes de Lajoux, Lamoura et Septmoncel les Molunes.

- D'autre part, lors du déménagement de la caserne des pompiers aux Selmembers, il a été convenu de conserver la cuisine équipée dans les locaux de la caserne de Septmoncel, désormais propriété de la commune. Une subvention de 1 800 € est proposée en échange à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Septmoncel pour concourir à leur participation pour l'installation d'une nouvelle cuisine dans le bâtiment du CIS Les Combes.

- Afin de terminer l'aménagement des Sentiers des 7 Belvédères, il convient de financer les tables d'orientation et la signalétique des 7 belvédères, projet porté par l'Entente Sportive de Septmoncel.

- Pour rappel, la subvention aux Restos du Cœur intègre les dons adressés antérieurement au CCAS.
- Une participation de 300.00 € a été votée le 06/12/2018 pour l'organisation du Tour du Jura Cycliste qui traversera la commune dans le sens montant, le samedi 27 avril 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote les subventions suivantes qui se montent à 14 945.00 € contre 11 521.00 € en 2018.

<b>SUBVENTIONS 2019</b>	<b>BP 2019</b>
Comité des fêtes	3 500.00
Amicale des Sapeurs Pompiers Les Combes	1 375.00
Amicale des Sapeurs Pompiers de Septmoncel	1 800.00
ESS 7 belvédères	3 600.00
Caisse des Ecoles - Septmoncel	625.00
Ecole des Sorbiers - SIVOS Bellecombe, les Molunes, les Moussières	300.00
FOLJ	1 370.00
PEP 39	100.00
Les Entrupés	100.00
UNAFAM (maladies psychiques)	100.00
Ligue contre le cancer	100.00
Le Mont Bayard	100.00
APEI	150.00
SPA MOREZ	250.00
Association Valentin Haüy	100.00
Sida solidarité	75.00
Donneurs de sang de St Claude	100.00
Sclérose en plaques	100.00
Banque Alimentaire	100.00
Restos du Cœur	300.00
Tour du Jura	300.00
Provisions	400.00
<b>Total</b>	<b>14 945.00 €</b>

### **C) PARTICIPATION AU DEFICIT DE LA MAISON DE L'ENFANCE**

M. le Maire rappelle que les déficits de la Maison de l'Enfance sont à la charge des collectivités de Lamoura et Septmoncel les Molunes. Compte tenu des éléments de budget, il est proposé une baisse de participation de chacune des 2 communes de 5 000 €, ramenant ainsi respectivement le montant de 57 500 € à 52 500 € en 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à mandater la somme de 52 500 € sur le budget annexe "Maison de l'Enfance" 2019.

### **D) ASSOCIATION SERVICE RURAL : PARTICIPATION ANNUELLE**

M. le Maire rappelle que le service de déneigement du secteur du Manon est assuré par l'Association "Service Rural des Hautes Combes" et comme proposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, reconduit la participation annuelle accordée de 660 €.

## **E) AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT**

M. le Maire fait part de l'obligation d'amortir les subventions d'équipement.

Or, suite à la création du branchement en eau potable sur le domaine public desservant la Maison Médicale de Clavières, une subvention d'équipement a été versée pour un montant de 3 496.05 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide l'amortissement de cette subvention sur une durée de 5 ans, soit 699,21 € par an de 2019 à 2023 et inscrira au budget primitif de chaque année le montant de la dotation correspondante.

## **F) VOTE DES TAUX**

M. le Maire présente les différents taux pour l'année 2019 qui avaient été convenu lors de l'élaboration de la charte de la commune nouvelle Septmoncel les Molunes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte du produit fiscal attendu :

<b>TAXES</b>	<b>TAUX 2018</b>	<b>BASE 2019</b>	<b>TAUX 2019</b>	<b>RECETTES ATTENDUES</b>
HABITATION	7.65 %	1 234 000 €	7.82 %	96 498,80 €
FONCIER BATI	10.88 %	1 321 000 €	10.88 %	143 724,80 €
FONCIER NON BATI	27.83 %	95 700 €	29.50 %	28 231,50 €
<b>TOTAL</b>				<b>268 455,10 €</b>

M. le Maire précise que la base 2019 est en forte augmentation en raison des nouvelles constructions (nouvelle usine, maison médicale, maisons individuelles...). Par ailleurs, il propose un comparatif des taux avec ceux des moyennes du département et des communautés de communes Haut Jura St-Claude et Station des Rousses :

	<b>Taxe d'Habitation</b>	<b>Taxe Foncier Bâti</b>	<b>Taxe Foncier Non Bâti</b>
Septmoncel les Molunes <b>2018</b>	7.65 %	10.88 %	27.83 %
Septmoncel les Molunes <b>2019</b>	7.82 %	10.88 %	29.50 %
Moyenne des Communes de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude <b>2018</b>	9.00 %	17.18 %	27,55 %
Moyenne des Communes de la communauté de communes Station des Rousses <b>2018</b>	15.24 %	14.27 %	
Moyenne Communes du Jura <b>2018</b>	9.13 %	13.11 %	
Moyenne Nationale <b>2018</b> des communes de la strate	12.79 %	15.78 %	48.87 %

## **G) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL**

M. le Maire fait une présentation détaillée, compte par compte, du budget primitif 2019.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2019 par un vote par nature, qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- En section de fonctionnement pour un montant de 898 935,94 €
- En section d'investissements pour un montant de 2 449 355,00 €

## SECTION FONCTIONNEMENT

		<b>BP 2019</b>
<b>CHAPITRES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>898 935,94 €</b>
11	Charges à caractère général	233 950,00
12	Charges de personnel	207 250,00
14	Atténuation de produits	8 500,00
65	Autres charges gestion courante	146 695,00
66	Charges financières	11 220,00
67	Charges exceptionnelles	7 540,00
68	Dotation amortissement des immobilisations	699,21
22	Dépenses imprévues fonctionnement	10 000,00
23	Virement à la section d'investissement	273 081,73
<b>CHAPITRES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>898 935,94 €</b>
13	Remboursement sur charges sécurité sociale	14 000,00
70	Produits des services	65 075,00
73	Impôts et taxes	388 000,00
74	Dotations et participations	130 922,00
75	Autres produits gestion courante	112 015,00
OO2	Résultat reporté	188 923,94

## SECTION INVESTISSEMENT

Opérations financières		<b>BP 2019</b>
<b>Dépenses</b>		<b>145 116,32 €</b>
1641D	Emprunt et dettes	75 230,00
16878	Autres organismes et particuliers	3 600,00
165	Dépôt et cautionnement	1 500,00
001	Résultat investissement reporté	64 786,32
<b>Recettes</b>		<b>145 116,32 €</b>
10222	FCTVA	25 000,00
10223	TLE	20 000,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	64 786,32
165	Dépôt et cautionnement	1 500,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	699,21
021	Virement de la section de fonctionnement	33 130,79
<b>BATIMENT GITE LA VIE NEUVE P 109</b>		<b>BP 2019</b>
<b>Dépenses</b>		<b>900 000,00 €</b>
2313	Construction	900 000,00
<b>Recettes</b>		<b>900 000,00 €</b>

16	Emprunt	450 000,00
1321	Etat	450 000,00
<b>BATIMENTS DIVERS P 111</b>		<b>BP 2019</b>
<b>Dépenses</b>		<b>73 000,00 €</b>
2115	Terrain bâti Garages Poste	6 950,00
2132	Immeuble de rapport Gendarmerie	29 400,00
2135	Cour Maison de l'Enfance	36 650,00
<b>Recettes</b>		<b>73 000,00 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	38 012,00
040	Vente	6 950,00
1311	Caisse d'Allocations Familiales	23 000,00
1323	Département	5 038,00

<b>VOIRIE P200</b>		<b>BP 2019</b>
<b>Dépenses</b>		<b>17 300,00 €</b>
2152	Installations de voirie/Aménagement sécurité	5 300,00
2152	Goudronnage	12 000,00

<b>Recettes</b>		<b>17 300,00 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	15 990,00
1323	Département	1 310,00

<b>CENTRE DE SECOURS CIS DES COMBES P 108</b>		<b>BP 2019</b>
<b>Dépenses</b>		<b>55 170,00 €</b>
2041482	Autres communes bâtiments et installation	6 170,00
204172	EPL SDIS	49 000,00

<b>Recettes</b>		<b>55 170,00 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	55 170,00

<b>REHABILITATION MAIRIE P 110</b>		<b>BP 2019</b>
<b>Dépenses</b>		<b>1 172 974,34 €</b>
2115	Terrain bâti	103 000,00
2313	Immobilisations corporelles en cours	1 069 974,34

<b>Recettes</b>		<b>1 172 974,34 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	44 984,60
1321	Etat	469 189,74
1328	Effilogis	69 750,00
1323	Département	20 000,00
1328	Europe	146 000,00
040	Vente	173 050,00
16	Emprunt	250 000,00

<b>ACHATS TERRAINS P500</b>		<b>BP 2019</b>
<b>Dépenses</b>		<b>4 500,00 €</b>
2111	Acquisition terrains	4 000,00
2111	Frais acte	500,00
<b>Recettes</b>		<b>4 500,00 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	4 500,00

<b>PONT CROCHAT P 107</b>		<b>BP 2019</b>
<b>Dépenses</b>		<b>39 500,00 €</b>
2313	Réfection Pont Crochat	39 500,00
<b>Recettes</b>		<b>39 500,00 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	39 500,00

<b>AUTRES INVESTISSEMENTS P 300</b>		<b>BP 2019</b>
<b>Dépenses</b>		<b>25 500,00 €</b>
21568	Matériel et outillage d'incendie	7 000,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	15 000,00
2184	Mobilier	1 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 500,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 000,00
<b>Recettes</b>		<b>25 500,00 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	25 500,00

<b>OPERATIONS D'EQUILIBRE</b>		<b>BP 2019</b>
<b>Dépenses</b>		<b>16 294,34 €</b>
020	Dépenses imprévues d'investissement	16 294,34
<b>Recettes</b>		<b>16 294,34 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	16 294,34
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>2 449 355,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>2 449 355,00 €</b>

## **II. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT**

### **A) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2018**

Le compte de gestion du comptable 2018 étant conforme au compte administratif 2018,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte de gestion dressé par le receveur concernant le budget annexe lotissement "Le Gitalet" pour l'exercice 2018. Ce

compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2018

Suite à la présentation détaillée des comptes 2018 du budget annexe Lotissement "Le Gitalet", le Conseil Municipal, après que M. le Maire se soit retiré et après avoir transmis la présidence à M. Joël DURIF, doyen de l'assemblée, adopte le compte administratif à l'unanimité.

Les recettes de l'exercice en fonctionnement s'élèvent à 718 287,56 € pour un montant de dépenses de 716 055,16 €. Compte tenu du résultat reporté de + 78 891,64 €, le résultat net de fonctionnement s'élève à 81 124,04 €.

De même, compte tenu du résultat reporté de + 466 508,02 €, le déficit d'investissement s'élève à 69 908,72 €. L'excédent net à reporter en 2019 est de 11 215,32 €.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		78 891,64		466 508,02		545 399,66
Opérations de l'exercice	716 055,16	718 287,56	1 154 205,26	617 788,52	1 870 260,42	1 336 076,08
<b>TOTAUX</b>	<b>716 055,16</b>	<b>797 179,20</b>	<b>1 154 205,26</b>	<b>1 084 296,54</b>	<b>1 870 260,42</b>	<b>1 881 475,74</b>
Résultats de clôture		81 124,04				
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>81 124,04</b>	<b>69 908,72</b>			<b>11 215,32</b>

### AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de clôture au 31/12/2018 de 81 124,04 € comme suit :

- En apurant prioritairement le déficit d'investissement au compte 1068 69 908,72 €
- Et en reportant le solde disponible en fonctionnement au compte 002 R : 11 215,32 €

### B) VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2019

M. le Maire fait une présentation détaillée, compte par compte, du budget primitif 2019 du budget annexe "Lotissement Le Gitalet".

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2019 par un vote par nature, qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- En section de fonctionnement pour un montant de 644 932,77 €
- En section d'investissements pour un montant de 610 732,77 €

### BP 2019

<b>FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>		<b>644 932,77 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT - DEPENSES Opérations Réelles</b>		<b>30 600,00</b>
<b>011</b>	<b>011- CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>27 000,00</b>
6045	Achats étude	17 000,00
605	Travaux voirie- Achat matériaux, équipement et travaux	10 000,00

<b>66</b>	<b>66- CHARGES FINANCIERES</b>	<b>3 600,00</b>
66111	Intérêts emprunts et dettes	3 600,00
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>610 732,77</b>
71355	Variation stocks terrains aménagés	610 732,77
<b>043</b>	<b>Opération d'ordre entre section</b>	<b>3 600,00</b>
608	Frais terrains en cours d'aménagement	3 600,00

<b>FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>		<b>644 932,77 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT - RECETTES Opérations Réelles</b>		<b>199 508,72</b>
<b>70</b>	<b>Produits des services</b>	<b>199 508,72</b>
7015	Vente de terrains aménagés	199 508,72
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>441 824,05</b>
71355	Variation de stock produit des terrains	441 824,05
<b>043</b>	<b>Opération d'ordre entre section</b>	<b>3 600,00</b>
796	Transfert de charges financières	3 600,00
<b>INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>		<b>610 732,77 €</b>
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	69 908.72
<b>040</b>	<b>TOTAL CHAPITRE 040 opérations d'ordre</b>	<b>441 824,05</b>
3555	Terrains aménagés	441 824,05
<b>16</b>	<b>TOTAL CHAPITRE 16 opérations réelles</b>	<b>44 000,00</b>
1641	Emprunts	44 000,00
<b>26</b>	<b>TOTAL CHAPITRE 26 Participations</b>	<b>55 000.00</b>
261	Participations	55 000.00
<b>INVESTISSEMENT - RECETTES</b>		<b>610 732,77 €</b>
<b>040</b>	<b>TOTAL CHAPITRE 040 opérations d'ordre</b>	<b>610 732,77</b>
3555	Terrains aménagés	610 732,77

M. le Maire précise que le prêt relais de 500 000 € a été remboursé en juin 2018.

### **III. BUDGET ANNEXE "MAISON DE L'ENFANCE"**

#### **A) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE DU BUDGET ANNEXE "MAISON DE L'ENFANCE" 2018**

Le compte de gestion du comptable 2018 étant conforme au compte administratif 2018, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte de gestion dressé par le receveur concernant le budget annexe "Maison de l'Enfance" pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "MAISON DE L'ENFANCE 2018"**

M. le Maire souligne les bons résultats du budget annexe de la Maison de l'Enfance, des dépenses de fonctionnement en baisse et une progression des recettes liée à une très bonne fréquentation de la structure.

Suite à la présentation détaillée des comptes 2018 du budget annexe "Maison de l'Enfance", le Conseil Municipal, après que M. le Maire se soit retiré et après avoir transmis la présidence à M. Joël DURIF, doyen de l'assemblée, adopte le compte administratif à l'unanimité.

Les recettes de l'exercice en fonctionnement s'élèvent à 507 937,52 € pour un montant de dépenses de 427 338,10 €. Le résultat net de fonctionnement s'élève à 80 599,42 €.

Le déficit d'investissement s'élève à 2 683,41 €.

En soustrayant le déficit d'investissement qui doit être financé, l'excédent net à reporter en 2019 est de 77 916,01 €.

Le bilan général de l'année 2018 se résume ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		34 941,50	1 086,51		1 086,51	34 941,50
Opérations de l'exercice	427 338,10	472 996,02	3 066,08	1 499,18	430 404,18	474 465,20
<b>TOTAUX</b>	<b>427 338,10</b>	<b>507 937,52</b>	<b>4 152,59</b>	<b>1 499,18</b>	<b>431 490,69</b>	<b>509 406,70</b>
Résultats de clôture		80 599,42	2 683,41		2 683,41	80 599,42
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>80 599,42</b>	<b>2 683,41</b>			<b>77 916,01</b>

### **AFFECTATION DES RESULTATS 2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat excédentaire au 31/12/2018 de 80 599,42 € comme suit :

- En apurant prioritairement le déficit d'investissement au compte 1068 2 683,41 €
- Et en reportant le solde disponible en fonctionnement, au compte 002 R : 77 916,01 €

### **B) VOTE DU BUDGET ANNEXE "MAISON DE L'ENFANCE"2019**

M. le Maire fait une présentation détaillée, compte par compte, du budget primitif 2019 du budget annexe "Maison de l'Enfance".

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2019 par un vote par nature, qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- En section de fonctionnement pour un montant de 490 066,01 €
- En section d'investissement pour un montant de 7 469,42 €.

## SECTION FONCTIONNEMENT

		BP 2019
<b>CHAPITRES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>490 066,10 €</b>
11	Charges à caractère général	129 030,00 €
12	Charges de personnel	336 150,00 €
65	Autres charges de gestion courante	100,00 €
22	Dépenses imprévues fonctionnement	20 000,00 €
23	Virement à la section d'investissement	4 786,01 €
<b>CHAPITRES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>490 066,10 €</b>
70	Produits des services	163 000,00 €
74	Dotations et participations	249 100,00 €
75	Autres produits de gestion courante	50,00 €
002	Résultat reporté	77 916,01 €

## SECTION INVESTISSEMENT

<b>Opérations financières</b>		<b>BP 2019</b>
<b>Dépenses</b>		<b>2 683,41 €</b>
001	Résultat investissement reporté	2 683,41
<b>Recettes</b>		<b>2 683,41 €</b>
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	2 683,41
<b>INVESTISSEMENTS</b>		<b>BP 2019</b>
<b>Dépenses</b>		<b>2 110,00 €</b>
2184	Mobilier	110,00
2188	Autres immobilisations incorporelles	2 000,00
<b>Recettes</b>		<b>2 110,00 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	2 110,00
<b>Opérations d'équilibre</b>		<b>BP 2019</b>
<b>Dépenses</b>		<b>2 676,01 €</b>
020	Dépenses imprévues d'investissement	2 676,01
<b>Recettes</b>		<b>2 676,01 €</b>
021R	Virement section Fonctionnement	2 676,01
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>7 469,42 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>7 469,42 €</b>

#### **IV. COURRIERS DIVERS**

A) Mme JEANNE CRETIN

Par courrier en date du 15/03/2019, Mme Jeanne CRETIN sollicite l'autorisation de faire paître ses chevaux sur la parcelle communale AR 168 à Montépile, à proximité du sentier de randonnée conduisant au Chapeau de Gendarme.

Avant de se prononcer, le Conseil Municipal souhaite se rendre sur place.

B) M. Jean-Pierre PERRIER

Par courrier en date du 27/02/2019, M. Jean-pierre PERRIER sollicite la réfection du Chemin de la Grandvie qui a subi des dégradations.

M. le Maire informe l'assemblée qu'un rendez-vous est fixé sur le lieu.

#### **V. QUESTIONS DIVERSES**

A) OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'ONF

Dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de performance signé entre l'Etat, l'Office National des Forêts (ONF) et les communes forestières, M. le Maire fait part du souhait de l'ONF d'encaisser directement les produits des ventes de bois des forêts communales en lieu et place des collectivités.

Compte tenu des conséquences sur la trésorerie communale d'un décalage de plusieurs mois d'encaissement des recettes des bois, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, s'oppose à cette mesure et autorise M. le Maire à toute action en ce sens.

B) SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU PLATEAU DES ROUSSES

Mme Sylvie MICHAUD rappelle le recensement effectué par SUEZ des Unités de Logement, impliquant, depuis le 01/01/2019, la facturation de la prime fixe à chacun des logements dans les immeubles collectifs d'habitation et non plus sur le seul compteur collectif. Pour les centres d'hébergement (hôtels, gîtes...), il est désormais facturé une part fixe pour 6 lits.

Le but de cette mesure est de faire porter équitablement les charges fixes du service de l'eau auprès de ses bénéficiaires.

Un collectif des loueurs de meublés s'est créé, contestant la mise en place de ce règlement de service. Le Comité Syndical du SIE du Plateau des Rousses réfléchit à des solutions et rencontrera prochainement le bureau de ce collectif.

C) CHUTES DE PIERRES - RD 436 LA CHENEVIERE - LES SELMEMBERGS

M. Daniel GRECARD fait part de chutes régulières de pierres sur la partie de la route départementale allant de la Chenevière aux Selmembergs et sollicite la pose d'un grillage.

Séance levée à 23 h 15

Affiché le 02/04/2019

Le Maire,

Raphaël PERRIN

